

Concept de protection pour les événements de la FSEA

Zurich, 19.8.2020

1. Mesures visant à garantir le respect des exigences de l'OFSP en matière de distance sociale

Mesures
Dans les salles d'événements ainsi que dans les salles de pause et communes, les sièges seront disposés de manière à ce que les participants puissent maintenir une distance de 1,5 mètre entre eux et les intervenants. Si cela n'est pas possible, des masques de protection seront portés. Si vous n'utilisez pas vos propres masques de protection, la FSEA vous les fournira.
Lors de la réception et l'accueil de l'événement, des marquages au sol seront placés pour garantir le maintien d'une distance d'au moins 1,5 mètre entre les participants. Les personnes travaillant à la réception portent des masques de protection s'il n'y a pas de cloisons en plexiglas à la réception.
Dans le secteur de la restauration également, l'attention est portée sur les mesures visant à garantir le respect des règles de distance et d'hygiène. Les mesures sont mises en œuvre en collaboration avec les responsables de la restauration/du lieu de l'événement.
Les règles de distanciation sont également respectées pour les excursions en plein air.
Les situations présentant des risques de transmission plus élevés sont évitées autant que possible, par exemple les activités qui rendent la distance sociale difficile, telles que les apéritifs, etc.

2. Mesures visant à garantir le respect des exigences de l'OFSP en matière d'hygiène

Mesures
Des désinfectants ou des installations pour le lavage des mains seront mis à disposition à la réception, dans les salles de pause et salles communes ainsi que dans les salles de conférence.
Tous les locaux sont régulièrement et largement ventilés. Dans les pièces où il n'est pas possible d'ouvrir les fenêtres, la ventilation est réglée en conséquence.

Les tables, les chaises, les ustensiles de conférence réutilisables (par exemple, les stylos de tableau de conférence), les poignées de porte, les boutons d'ascenseur, les rampes, les machines à café et autres objets utilisés par plusieurs personnes sont nettoyés et désinfectés régulièrement.

Des masques de protection pour les participants sont tenus prêts pour les situations où la distance ne peut être maintenue.

Les vestiaires peuvent être utilisés conformément aux règles d'hygiène et de distance.

La FSEA veille au respect des mesures de distance et des règles d'hygiène, même si l'évènement se déroule dans des locaux extérieurs. Les mesures sont mises en œuvre en coopération avec les propriétaires des locaux.

3. Mesures visant à protéger les personnes particulièrement menacées et à exclure les personnes malades ou qui se sentent mal

Mesures

La FSEA tient à signaler aux participants que :

- Les personnes qui présentent des symptômes individuels de COVID-19 (voir annexe 1) ou qui ont été en contact avec des personnes infectées sont exclues de l'évènement.
- Les personnes qui ont manifestement été affectées par le Coronavirus ne peuvent assister à une séance de cours que deux semaines après que la maladie a été vaincue.
- Il est recommandé aux personnes qui souffrent d'une maladie pertinente selon l'ordonnance COVID (voir annexe 2) de ne pas participer aux événements en face à face.

Les employés et les intervenants de la FSEA dont il est prouvé qu'ils sont affectés par le Coronavirus ne peuvent reprendre leurs tâches en ayant des contacts physiques avec les participants que 10 jours après que la maladie a été vaincue.

4. Mesures d'information et de gestion

Mesures

Le matériel d'information de la Confédération sur la distance et les règles d'hygiène sera affiché à un endroit bien visible à l'entrée et dans les salles de pause et communes.

La FSEA veille à ce que la mise en œuvre des mesures définies dans le présent concept de protection soit régulièrement contrôlée.

Annexe 1 : Symptômes du COVID selon l'OFSP (statut au 18.08.2020)

Les symptômes les plus courants sont :

- Symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires (maux de gorge, toux (surtout sèche), insuffisance respiratoire, douleurs dans la poitrine)
- Fièvre
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Les symptômes suivants peuvent aussi apparaître :

- Maux de tête
- Faiblesse générale, sensation de malaise
- Douleurs musculaires
- Rhume
- Symptômes gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre)
- Éruptions cutanées

Les symptômes de la maladie varient en gravité, ils peuvent aussi être légers. Des complications comme la pneumonie sont également possibles.

Annexe 2 : Personnes vulnérables selon l'ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le Coronavirus (COVID-19) (de l'OFSP actualisé le 12.08.2020)

Selon l'OFSP, les catégories de personnes suivantes sont considérées comme particulièrement à risque :

- les personnes de plus de 65 ans
- les femmes enceintes
- les adultes atteints d'une des maladies suivantes :
 - hypertension artérielle
 - maladies cardio-vasculaires
 - diabète
 - maladies respiratoires chroniques
 - une faiblesse immunitaire due à une maladie ou à un traitement
 - cancer
 - obésité de classe III (morbide, IMC \geq 40 kg/m²)

Des informations détaillées sur les différentes maladies et une fiche d'information avec des recommandations pour les personnes souffrant de maladies préexistantes sont disponibles sur le site de [l'OFSP](https://www.ofsp.ch).